



Les obligations du patron

L'heure du salaire

Le Talmud (Nedarim 64b) associe la pauvreté à la mort.

Pour garantir la dignité de son employé, le patron est ainsi obligé par la Tora de lui payer son salaire le jour-même.

Dans la Tora, Dieu surveille les agissements des patrons envers leurs employés.

ספר דברים פרק כד'

לֹא-תַעֲשֶׂק שְׂכִיר, עֲנִי וְאֶבְיוֹן, מֵאֲחִיד, אוּ מִגֵּרָךְ אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ בְּשַׁעְרֶיךָ. ¹⁰ בְּיוֹמוֹ תִּתֵּן שְׂכָרוֹ וְלֹא-תָבוֹא עָלָיו הַשֶּׁמֶשׁ, כִּי עֲנִי הוּא, וְאֵלָיו, הוּא נֹשֵׂא אֶת-נַפְשׁוֹ; וְלֹא-יִקְרָא עָלֶיךָ אֶל-ה' וְהָיָה בְּךָ חַטָּא

Deutéronome Chapitre 24

¹⁴ Ne cause point de tort au journalier pauvre et nécessiteux, que ce soit un de tes frères ou un des étrangers qui sont dans ton pays, dans l'une de tes villes. ¹⁵ **Le jour même, tu lui remettras son salaire**, avant que le soleil se couche; car il est pauvre, et il attend son salaire avec anxiété. Crains qu'il n'implore contre toi le Seigneur, et que tu ne sois trouvé coupable.